



Communiqué de presse,
Le 24 mars 2026

Ligne Nouvelle du Sud-Ouest : le portage public confirmé comme la meilleure option pour réaliser le projet

Le 17 mars dernier, M. Thierry DALLARD a remis à M. Alain ROUSSET, Président de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) un rapport d'analyse consacré au mode de portage financier de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO). Celui-ci s'inscrit dans la continuité des analyses comparatives précédemment conduites sur les modalités de réalisation du projet. Il apporte un éclairage complémentaire sur les dimensions opérationnelles, juridiques, industrielles et financières des différents scénarios envisagés et en fait la synthèse. Ses conclusions confirment la pertinence du choix d'un portage public (la conception-réalisation) pour la réalisation de la ligne.

Un travail d'analyse et de synthèse qui s'inscrit dans la continuité des études précédentes

Les analyses comparatives réalisées précédemment par les cabinets Deloitte et FCL Gérer la Cité (janvier 2026), ont permis d'examiner les différentes options de réalisation et de financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Le rapport remis aujourd'hui par M. DALLARD constitue un travail complémentaire, destiné à mettre en perspective ces études, à élargir le champ de la comparaison au-delà de la question du financement et à approfondir certaines dimensions, en particulier les conséquences opérationnelles, juridiques et financières d'un éventuel changement de modèle contractuel.

Thierry DALLARD, ancien président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), a notamment décidé d'utiliser les contrats de conception-réalisation pour la réalisation du Grand Paris Express (une première en France pour des projets ferroviaires) et dispose par ailleurs, d'une expérience reconnue des montages en contrats de partenariat, acquise notamment dans le cadre de ses fonctions de Directeur France au sein de Méridiam. Il a notamment été président de la Société OcVia, titulaire du Contrat de Partenariat du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

Dans son rapport, il a examiné les implications d'un recours à un contrat de partenariat reposant sur un financement privé, comparé au processus actuellement engagé sur la base de contrats de conception-réalisation (portage public) décidé par le Comité de pilotage du projet (qui rassemble les représentants de l'État). Il s'appuie également sur les retours d'expérience de grands projets d'infrastructures ferroviaires récents.

« Ce rapport vient compléter les analyses déjà conduites et les confronte à la réalité opérationnelle du projet. Il confirme que le processus engagé pour la réalisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest constitue aujourd'hui la solution la plus robuste pour sécuriser le calendrier et minimiser le coût global du projet. Un changement de modèle n'apporterait ni avantage économique ni gain de délai pour la réalisation du projet, et présenterait un risque juridique nouveau », souligne Thierry DALLARD.

Des conclusions qui confirment la solidité du modèle de réalisation engagé

Sur le plan juridique, le rapport souligne les difficultés à démontrer l'avantage d'un contrat de partenariat par rapport à un marché global de COREA (portage public), au regard du droit de la commande publique, condition pourtant nécessaire pour sécuriser juridiquement ce type de montage.

Sur le plan financier, l'analyse montre que le surcoût lié au financement privé ne serait pas compensé par les gains associés au transfert de risques, et ne permettrait donc pas d'améliorer le coût global du projet.

Sur le plan des délais, un changement de modèle contractuel à ce stade du projet impliquerait de relancer plusieurs procédures administratives et juridiques, études complémentaires, évaluations préalables et nouvelles consultations - avec un risque de retard estimé, sur le calendrier initial, de plusieurs années.

Enfin, sur le plan opérationnel, le rapport souligne que le processus engagé autour de contrats de conception-réalisation (portage public) est aujourd'hui le plus adapté pour sécuriser l'avancement du projet et préparer les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

« Les analyses successives conduites sur le mode de réalisation de la LNSO convergent : il est aujourd'hui essentiel de lancer les appels à candidatures pour les futurs marchés de conception-réalisation et ne pas pénaliser davantage les millions d'habitants du Sud-Ouest qui attendent cette ligne¹. Ce projet est essentiel au désenclavement du Sud-Ouest qui dure depuis trop longtemps déjà. Il est également stratégique pour les mobilités et pour la transition écologique à toutes les échelles : régionale, nationale et européenne. », déclare Alain ROUSSET, président de la SGPSO.

Le rapport sera transmis au Premier ministre, au ministre chargé des Transports, au ministre de l'Économie et des Finances ainsi qu'au ministre chargé du Budget, afin d'éclairer les décisions à venir concernant la mise en œuvre du projet sans attendre les conclusions du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI).

¹ Sondage Odoka publié le 7 octobre 2025 – 87 % des habitants du Sud-Ouest approuvent la LNSO

Les partenaires de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest :



Contacts presse :

Société du Grand Projet du Sud-Ouest : Géraldine Colliot Soler- sgpso@sgpsudouest.fr / 06 71 77 39 17

Agence CorioLink : Océane Vilminot – oceane.vilminot@coriolink.com / 07 84 90 83 16

Emmanuelle Louvet – emmanuelle.louvet@coriolink.com / 06 25 96 02 34